

Le 1<sup>er</sup> juin 2012

## AGENTS CONTRACTUELS : DE NOMBREUX POINTS RESTENT EN SUSPENS

Lors de la 5<sup>ème</sup> réunion (31 mai 2012) du groupe de travail relatif à « l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels », la DGAC a présenté son projet finalisé de circulaire d'adaptation de la loi de sécurisation des agents non titulaires (loi n° 2012-347).

### FO a obtenu les avancées suivantes :

- + Simplification des épreuves d'admission et d'admissibilité pour tous les corps d'accueil.
- + Suppression de l'épreuve de langue anglaise qui est devenue optionnelle (il a fallu une matinée de débats et une interruption de séance pour obtenir cette décision).
- + Information sur les dispositifs « retraite » des différents régimes (régime général/Ircantec/pensions civiles).
- + La prise en compte de la spécificité des enseignements chercheurs en fonction à l'ENAC (l'ENAC s'est engagée à rechercher un corps d'accueil : enseignants ou IEEAC).
- + Maintien de la rémunération précédente pendant la période de stagiaire, si celle-ci est plus favorable à la nouvelle rémunération.

### Sur de nombreux points la DGAC n'a toujours pas apporté de garanties ou de propositions suffisantes :

- ❖ La reconnaissance des formateurs/enseignants en langue anglaise est insuffisante que ce soit en termes de corps d'accueil, de rémunération ou de gestion.
- ❖ Le dispositif de sécurisation des agents ne pouvant pas ou ne souhaitant pas intégrer un corps de fonctionnaire n'est pas finalisé en particulier la gestion de carrière en CDI.

### Reclassement :

Les reclassements se feront sur la base prévue par chaque statut. Les années passées en qualité de contractuel seront comptées comme des années de titulaire pour l'avancement.

La circulaire d'adaptation et le calendrier des épreuves seront présentés au CT DGAC (juin ou juillet 2012).

FO déplore l'attitude de l'UNSA qui a tenté systématiquement de mettre en œuvre des obstacles à la loi de sécurisation.

Contacts : Vincent BACHELIER, Jean-Luc KITTERY, Pierre MEYBON

